

**Arrêté du Maire réglementant la circulation et le stationnement
de la parcelle YD 209 lieu-dit Kerrain VC 03 à la parcelle YD 172 rue de la Forge
Travaux alimentation électrique**

Le Maire de la Commune de PLUMERGAT,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise SPIE CityNetworks représentée par Monsieur Diboan ATTIMONT, domiciliée 2 rue de Cornouaille 56270 PLOEMEUR, en date du 14 mars 2024,

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité, il importe de réglementer la circulation et le stationnement de la parcelle YD 209 lieu-dit Kerrain VC 03 à la parcelle YD 172 rue de la Forge, pour des travaux d'alimentation électrique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 02 mai 2024 et pour une durée de 90 jours calendaires, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés de la parcelle YD 209 lieu-dit Kerrain VC 03 à la parcelle YD 172 rue de la Forge, pour des travaux d'alimentation électrique, de la façon suivante :

- La circulation sera alternée (manuellement),
- Le dépassement des véhicules sera interdit,
- Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier,
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h.
- La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise SPIE CityNetworks.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la voie.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de Plumergat, Monsieur le Policier municipal de la commune et l'entreprise SPIE CityNetworks sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Policier municipal de la commune,
- L'entreprise SPIE CityNetworks.

Fait à Plumergat, le 19 mars 2024

Le Maire,
Sandrine CADORET.

